PETR du Segréen

Réunion du comité syndical
du mercredi 18 octobre 2023 à 20h30

PROCES-VERBAL

La présidence de la séance est assurée par Madame Patricia MAUSSION en sa qualité de Présidente.

La Présidente ouvre la séance et procède à l'appel des membres de l'assemblée.

EPCI	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
ABC	AILLERIE	Pierre		X		
CCVHA	BELLIER POTTIER	Marie-Françoise			X	
CCVHA	BONHOMMET	Jacques	X			
CCVHA	BOURCIER	Michel	X			
ABC	BROSSIER	Daniel			X	
CCVHA	BRU	Jean-Pierre	X			
ABC	CHAUVEAU	Carine	X			
ABC	CHAUVIN	Bruno	X			
ABC	CHERE	Nicolas		X		Carine CHAUVEAU
CCVHA	CHEVROLLIER	Pascal		X		
ABC	COQUEREAU	Geneviève	X			
ABC	COUE	Françoise	X			
CCVHA	CRUBLEAU	Pascal		X		Michel BOURCIER
CCVHA	DRIANCOURT	Marc-Antoine		X		Rachel SANTENAC
CCVHA	ESNAULT	Joël	X			
ABC	ESNAULT	Pierrick		X		Anny PROD'HOMME
CCVHA	FOUCHER	Juanita		X		Joël ESNAULT
CCVHA	FOUCHEREAU	Marie-Ange	X			
ABC	GALON	Yannick	X			
ABC	GAUDIN	Hervé	X			
CCVHA	GLEMOT	Etienne	X			
ABC	GRIMAUD	Gilles	X			

CCVHA	GUICHARD	Virginie		X		Marie-Ange FOUCHEREAU
ABC	GUINEHEUX	Christophe	X			
ABC	HEULIN	Pierre-Marie	X			
CCVHA	LANGLAIS	Véronique	X			
CCVHA	LEZE	Maryline	X			
ABC	MARSAIS	Thérèse	X			
ABC	MAUSSION	Patricia	X			
CCVHA	MENARD	Dominique		X		
CCVHA	MUHAMMAD	Nooruddine	X			
CCVHA	PAGIS	Jean	X			
ABC	PENVEN	Daniel	X			
CCVHA	PETITEAU	Frédéric			X	
ABC	PROD'HOMME	Anny	X			
CCVHA	RIOU	Yamina		X		
ABC	ROBERT	Anaël		X		
ABC	ROUSSEZ	Olivier		X		
CCVHA	SANTENAC	Rachel	X			
ABC	SARAROLS	Isabelle		X		
Personnes invitées	HAMARD	Marie-Jo		X		
	LARDEUX	Jean-Louis		X		

PRESENTS *(quorum 21)* **: 24 présents**

Nombre de votants : 30 votants

Secrétaire de séance : Madame Geneviève COQUEREAU

Adoption du procès-verbal de la séance précédente :

- **21 juin 2023**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

1. CLIC – Présentation Marie-Ange FOUCHEREAU

a. Révision du règlement de fonctionnement

Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Vice-présidente, expose que le comité de pilotage du CLIC de l'Anjou Bleu a validé lors de sa réunion du 15 juin 2023 la mise à jour du règlement de fonctionnement du service. (cf. document joint)

Ce règlement obligatoire est valable 5 ans. Il définit les principes d'accueil et d'accompagnement de la personne par le CLIC de l'Anjou bleu et ses modes d'organisation.

Pour rappel, le précédent règlement a été validé par le Comité Syndical le 18 décembre 2019.

Ainsi, afin d'anticiper la date d'échéance, mais aussi d'accompagner l'évaluation externe prévue entre septembre et décembre 2023, le CLIC de l'Anjou bleu a souhaité la révision du règlement afin de pouvoir modifier et intégrer certaines données (coordonnées de la Présidente du PETR, personnes qualifiées et personnes de confiance, processus de modification, relations avec les professionnels, ...).

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER le nouveau règlement de fonctionnement du CLIC pour une durée maximale de 5 ans.**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

b. Projet de partenariat avec les Résidences Bocage d'Anjou pour la création d'une plateforme de répit des aidants

Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Vice-présidente, expose que l'ARS des Pays de la Loire a lancé un appel à projets pour la création d'une Plate-Forme de Répit des aidants sur le territoire de l'Anjou bleu.

Les Résidences Bocage d'Anjou (3 établissements), associés aux établissements (EHPAD, avec un service Accueil de jour) de Champigné, Noyant, Segré et Candé, répondront à cet appel à projet, avec un projet de Plate-Forme itinérante (camion adapté).

Le Directeur des Résidences Bocage d'Anjou, porteur juridique du projet, a sollicité du CLIC de l'Anjou bleu une lettre d'engagement du PETR du Segréen pour être partenaire de ce projet. Le CLIC de l'Anjou bleu, déjà porteur d'actions en direction des aidants (Journée des aidants, Actifs Aidants, actions collectives de la conférence des Financeurs du Maine et Loire) est intéressé par ce partenariat, qui lui permettra de développer le repérage et l'accompagnement des aidants sur son territoire d'action.

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER le partenariat entre CLIC de l'Anjou Bleu et Les Résidences Bocage d'Anjou**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

2. **CLS** – Présentation Marie-Ange FOUCHEREAU

a. Projet d'organisation d'un « carrefour de l'addictologie » au Parc Exposition de Segré-en-Anjou-Bleu

Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Vice-présidente, rappelle que le CLS a pour objectif de faciliter l'interconnaissance entre les acteurs, de renforcer et/ou de développer des actions de prévention en fonction des besoins repérés. Certains professionnels ont exprimé lors du diagnostic de territoire des manques concernant le sujet des addictions, tant par l'identification des acteurs en présence sur le Pays Anjou bleu, que sur les modalités d'intervention possibles.

Suite à la présentation en COPIL du CLS le 06 juin 2023 des résultats du questionnaire, les membres du COPIL ont validé le principe d'organisation d'une journée de type « Carrefour de l'addictologie ». Cette journée s'adresse aux professionnels du territoire ; elle s'organise en deux temps : une plénière le matin sur la thématique des addictions et des ateliers l'après-midi pour approfondir le sujet (les addictions et les jeunes ; les addictions et le cadre juridique ; le repérage et l'orientation (RPIB) le parcours de soins pour les conduites addictives).

Date pressentie : mardi 28 novembre 2023

Partenaires mobilisés : Association Addictions France, ARS – DT 49, CSAPA 53, CPTS

Budget estimatif : 5 000 €

Le financement de cette action serait le suivant :

- ARS 50%
- PETR du Segréen 50%

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER l'organisation d'un « carrefour de l'addictologie »**
- **DE SOLLICITER une subvention de l'ARS Pays de la Loire**
- **D'APPROUVER la participation financière du PETR du Segréen**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

b. Formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Vice-présidente, expose que le Comité de Direction de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire – DT 49 a accordé une enveloppe budgétaire de 6 000 € pour l'organisation de 2 formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) pour 30 professionnels du territoire.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du CLS (prévention et prise en charge en santé mentale) et fait suite à une remontée de besoins en formation auprès des membres du comité d'acteurs en santé mentale et professionnels du territoire (de l'animation, du social, de l'éducation, de la santé, ...).

Dates envisagées : 1ère quinzaine de décembre 2023 et 1er trimestre 2024.

Une contrepartie financière du PETR du Segréen est attendue pour les frais liés à la mise en place de cette formation.

Madame Bénédicte FLAMAND précise que cette formation aura lieu au relais de Misengrain les 7 et 14 décembre 2023 et que 4 places sont encore disponibles.

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER le projet d'organisation de formation aux Premiers Secours en Santé Mentale**
- **D'APPROUVER la participation financière du PETR du Segréen**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

c. Démarche de renouvellement du CLS

Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Vice-présidente, expose que le Contrat Local de Santé est mis en œuvre sur le territoire depuis juillet 2019.

Arrivant à échéance en juillet 2022, il a été prolongé de 18 mois jusqu'au 31 décembre 2023 du fait de la crise sanitaire d'une part, et de la révision du Programme Régional de Santé d'autre part.

Dans ce contexte, le PETR doit dresser un premier bilan du CLS 1, actualiser les données contribuant au diagnostic de territoire et engager le processus de concertation pour l'élaboration du CLS 2.

Le service Ingénierie du Conseil Départemental est sollicité pour un appui méthodologique pour accompagner le PETR.

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER l'accompagnement du service ingénierie du Conseil Départemental dans le cadre du renouvellement du CLS**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

3. **LEADER** – Présentation Patricia MAUSSION

a. Validation du projet PAT et de son nouveau plan de financement

Madame Patricia MAUSSION, Présidente, rappelle que le 16 décembre 2020, le Comité Syndical avait décidé de se saisir de l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial.

Afin de financer ce projet, il avait été proposé de répondre à :

- L'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation (PNA) 2020-2021
- L'appel à projets Régional ADEME/DRAAF/Région « Projets Alimentaires Territoriaux »

Il avait été également proposé de déposer une demande de financement au titre du programme LEADER.

Un premier plan de financement avait été validé, mais celui-ci ayant évolué, il convient de le mettre à jour et de le faire valider au Comité Syndical.

Voici le premier plan de financement qui avait été validé :

Charges		**Recettes**	
Frais salariaux (0.5 ETP)	40 000€	PNA	58 800€
Année 1	*20 000€*		
Année 2	*20 000€*	LEADER	8 400€
Frais de structure	4000€	PETR	16 800€
Prestations externes	40 000€		
Accompagnement	*30 000€*		
Communication	*10 000€*		
TOTAL	**84 000€**	**TOTAL**	**84 000€**

Voici le plan de financement mis à jour :

Charges		**Recettes**	
Frais salariaux (0.5 ETP)	56 702.58€	PNA	58 800€
Année 1	*5 291.10€*	LEADER	12 398.38€
Année 2	*25 705.74€*	PETR	43 719.59
Année 3	*25 705.74€*		
Frais de structure	8 505.39€		
Prestations externes	49 710€		
TOTAL	**114 917.97€**	**TOTAL**	**114 917.97€**

Il est précisé que tout versement de financement extérieur inférieur au prévisionnel sera automatiquement pris en charge par l'autofinancement.

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER la demande d'aide européenne pour l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

b. Animation du programme LEADER 2023/2024 – Demande d'aide européenne

Madame Patricia MAUSSION, Présidente, expose que depuis la sélection de la candidature du PETR au programme LEADER 2014-2020, les frais d'animation, de gestion et de communication liés à la mise en œuvre de ce programme peuvent être financés à 80% par le fond européen FEADER via LEADER.

Ainsi, pour la période janvier 2023 – septembre 2024, le PETR sollicite une aide de **111 054.17 euros** pour un budget prévisionnel de **138 817.71 euros** (voir tableau ci-dessous).

Dépenses		**Ressources**	
- Frais salariaux	122 358.62 €	Autofinancement	27 763.54 €
- Frais de structure	16 459.09 €	**LEADER**	**111 054.17 €**
Total : 138 817.71€		**Total : 138 817.71€**	

Il est précisé que, si le financement externe devait être inférieur au prévisionnel décrit ci-dessus, le PETR s'engage à prendre en charge de façon systématique les dépenses induites par le biais de l'autofinancement.

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER la demande d'aide européenne pour l'animation du programme LEADER**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

4. Ressources Humaines – Présentation Etienne GLEMOT

a. Recrutement d'un nouvel agent au service LEADER en remplacement de Madame Adeline NEGLIAU

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, expose à l'assemblée la nécessité de procéder à un recrutement de personnel suite au départ de l'animatrice du Programme LEADER.

Monsieur Etienne GLEMOT rappelle qu'il s'agit d'un emploi non permanent et que l'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

Il est proposé au Comité syndical :

- **DE DECIDER de recruter Madame Angie CHARBONNEAU à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans, à compter d'octobre 2023**
- **DE DIRE que sa rémunération mensuelle sera égale au traitement correspondant au 3ème échelon du grade d'attaché**
- **D'APPROUVER le contrat à intervenir à cet effet**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

b. Recrutement d'un nouvel agent sur le site de la Mine Bleue

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, expose que le projet global de développement du site de la Mine Bleue ambitionne la création de nouveaux outils de médiation à destination des publics mais également le développement d'évènementiels en lien avec la mémoire industrielle des lieux.

Aussi la création d'un emploi non permanent à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B, pour une durée de 3 ans à compter de novembre 2023 est proposée. L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

Il est proposé au Comité syndical :

- **DE DECIDER de recruter un agent à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans, à compter de novembre 2023**
- **DE DIRE que sa rémunération mensuelle sera égale au traitement correspondant au 1er échelon du grade de rédacteur**
- **D'APPROUVER le contrat à intervenir à cet effet**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	30 voix
ABSTENTION	30 voix

c. Renouvellement du contrat saisonnier d'un agent de l'Office de Tourisme

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, expose à l'assemblée que Madame Céline IDIER, chargée de projet Patrimoine au sein de l'Office de tourisme, a sollicité son détachement à compter du 1er octobre pour occuper un poste de médiatrice culturelle à la ville de Saintes.

En attendant son remplacement, il est proposé de renouveler le contrat de travail de l'agent saisonnier de l'Office de tourisme, jusqu'au 31 janvier 2024.

Il est proposé au Comité syndical :

- **DE DECIDER de renouveler le contrat de Monsieur Dylan NARCY, jusqu'au 31 janvier 2024**
- **DE DIRE que sa rémunération mensuelle sera égale au traitement correspondant au 1er échelon du grade d'adjoint administratif**
- **D'APPROUVER le contrat à intervenir à cet effet**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

d. Mise à disposition de Madame Pauline ALIGON – Renouvellement du conventionnement pour 2024

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président expose qu'un agent du Syndical Intercommunal du Candéen, est mis à disposition du PETR du Segréen depuis le 1er janvier 2017 par voie de conventionnement renouvelé tous les ans.

Pour l'Office de tourisme, cet agent assure les missions d'accueil et d'information du public, mais aussi les missions de chargée de projet digital avec notamment la production des contenus numériques à vocation de promotion et de valorisation touristique de l'Anjou bleu (site internet de promotion de la destination, animation numérique de territoire, e-réputation, création de parcours de découverte numérique...).

En 2022, la question de la pérennisation du poste et des missions associées a été posée et une mutation au PETR a été proposée à l'agent. L'agent ayant refusé cette proposition, la mise à disposition a été reconduite.

Pour l'année 2024, il est donc proposé de renouveler cette mise à disposition dans les mêmes conditions, selon un volume de travail annuel de 1285,60 heures, soit 80% de son temps.

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER la convention de mise à disposition de personnel avec le Syndicat Intercommunal du Candéen pour l'année 2024**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

5. **Office de Tourisme** – Présentation Patricia MAUSSION

a. Mondial du Lion 2023 – Présentation des actions du Pays et du programme complet

Madame Patricia MAUSSION, Présidente, rappelle que Le Mondial du Lion démarre et indique que l'équipe de l'Office de Tourisme de l'Anjou bleu est fin prête pour l'événement.

A travers le partenariat étroit qui nous lie depuis 7 ans avec l'association organisatrice Le Lion Equestre, ce sont deux espaces « 100 % Anjou bleu » qui seront proposés du 19 au 22 octobre au sein du village exposants : le stand « Accueil Mondial » et le « Marché du Coin » en partenariat avec les producteurs et artisans-créateurs locaux.

Cette année encore, nous espérons une belle édition sous une météo clémente et avec un public toujours plus nombreux.

Pour mémoire, voici un rappel des invitations à destination des élus (plus d'infos auprès de l'OT) :

- Jeudi 19 octobre à 14h : Visite VIP des coulisses du Mondial
- Jeudi 19 octobre à 16h : Inauguration du Marché du Coin 100 % Anjou bleu
- Vendredi 20 octobre à 17h30 : Afterwork spécial Plan Alimentaire Territorial

b. Mondial du Lion 2023 – Renouvellement du conventionnement avec Le Lion Equestre

Madame Patricia MAUSSION, Présidente, expose que l'événement Mondial du Lion sera à nouveau cette année l'occasion de promouvoir le territoire de l'Anjou bleu, ses saveurs et ses savoir-faire.

L'Office de Tourisme de l'Anjou bleu propose de poursuivre son action autour de 2 espaces de promotion/animation :

- l'espace « Accueil du Mondial » installé en cœur du village exposants
- l'espace « Marché du coin » valorisant les producteurs et les artisans locaux (dégustations, vente de produits et bar à sandwichs fermiers)

Des actions de communication associées et la présence du Touristic' Truck le samedi sur le parcours du cross complèteront cette action globale de promotion qui vise à faire bénéficier tout le territoire du rayonnement de cette manifestation d'envergure.

La convention de partenariat qui précise les modalités de cette collaboration avec Le Lion Equestre, est jointe au présent ordre du jour.

Il est proposé au Comité syndical :

- **DE VALIDER la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de l'Anjou Bleu et l'association Le Lion Equestre lors de l'évènement Mondial du Lion 2023**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

c. Mondial du Lion 2023 – Modalités du partenariat avec les producteurs pour le marché du coin 100% Anjou

Madame Patricia MAUSSION, Présidente, expose qu'afin d'animer l'espace « Marché du coin 100% « Anjou bleu » l'Office de Tourisme sollicite chaque année des partenaires producteurs et artisans locaux désireux de promouvoir la marque touristique « Anjou bleu » à ses côtés.

Une participation financière d'un montant de 50€ leur est demandée pour bénéficier d'un espace d'animation/vente au sein du village.

Il est proposé de maintenir ces conditions pour l'édition 2023. (cf. projet de convention)

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de l'Anjou Bleu et les producteurs et artisans locaux pour le marché du coin lors du Mondial du Lion 2023**
- **DE DIRE qu'une participation de 50€ sera demandée à chaque partenaire**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

d. Mise à disposition d'un local de stockage par Anjou Bleu Communauté

Madame Patricia MAUSSION, Présidente, expose que le service Office de tourisme de l'Anjou bleu a sollicité les élus d'Anjou Bleu Communauté pour l'accompagner dans sa recherche d'un nouveau local de stockage pour son matériel et ses mobiliers ; les espaces occupés au sein de l'entreprise SPIE/JURET ayant dû être libérés en octobre 2022.

La collectivité a proposé à l'Office de tourisme de disposer, sans contrepartie financière et pour une durée d'un an renouvelable tacitement, d'un espace de 36 m² au sein de la partie atelier du bâtiment relais n°28, situé Zone d'Activités de la Grand Prée à Pouancé (Ombrée d'Anjou). L'Office de tourisme a ainsi pu entreposer son matériel depuis l'automne dernier.

Il convient aujourd'hui d'officialiser cette mise à disposition par le biais d'une convention d'occupation temporaire. (cf. projet de convention joint)

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER la convention de mise à disposition d'un local de stockage pour l'Office de Tourisme de l'Anjou Bleu, avec Anjou Bleu Communauté**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

e. Programme de formations 2023/2024 pour les professionnels du tourisme

Madame Patricia MAUSSION, Présidente, expose :

Comme tous les ans, l'Office de Tourisme souhaite proposer un accompagnement spécifique des prestataires touristiques dans leur stratégie de développement d'activité et d'amélioration de leurs prestations.

Plusieurs formats sont envisagés entre novembre 2023 et avril 2024 : des sessions de formations à la journée, des ateliers thématiques sous forme de demi-journées, sans oublier les rencontres mensuelles avec les visites d'établissements touristiques appelées communément « les demi-journées de découverte touristique » initiées en 2008. Voici le contenu du programme de formations proposé :

> 16 novembre 2023 : Proposer des nouvelles offres de découverte à ses clients en s'appuyant sur la nature qui nous entoure (formation en partenariat avec Culture Biome)

> 7 décembre : Comprendre le fonctionnement de l'outil l'extranet VIT et mieux valoriser son offre sur les sites web partenaires (atelier animé en interne)

> 11 janvier : Maîtriser le fonctionnement de la plateforme de déclaration en ligne de la taxe de séjour (atelier animé en interne)

> 16 et 25 janvier : Faire ses propres créations graphiques grâce à l'outil CANVA – niveau intermédiaire (formation délocalisée du programme régional de l'Académie e-Tourisme en lien avec l'agence CoManaging)

> 8 ou 15 février : Tout comprendre sur la fiscalité des hébergements touristiques (formation en partenariat avec le cabinet d'avocats Tax Suits You)

> 14 ou 28 mars : Adapter sa stratégie tarifaire pour mieux commercialiser son offre d'hébergement (formation en partenariat avec l'agence Guest & Strategy)

> 4 avril : Savoir valoriser les offres de ma destination et devenir ambassadeur de l'Anjou bleu (atelier animé en interne)

A noter : ce programme a été pensé en complément de l'offre de formations proposées par la Région dans le cadre de l'Académie du e-Tourisme dédiée au numérique. L'Agence Départementale de l'Anjou, ne propose pas, quant à elle, ce type de programme.

Le budget prévisionnel sera légèrement inférieur au programme 2022/2023 ; à savoir 5 000 € au lieu de 6 500 €. Cette action est financée majoritairement par les recettes de la taxe de séjour. Une participation forfaitaire est toutefois demandée aux participants dès lors où des intervenants extérieurs rémunérés sont sollicités. Il est proposé de maintenir le montant de cette contribution à hauteur de 35 €/personne la journée et à 20 €/personne la demi-journée (pour mémoire, ces tarifs ont été augmentés à l'automne 2022 : ils étaient précédemment de 30 €/personne la journée et à 15€/personne la demi-journée).

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'approuver la tarification de 35€/participant/journée et 20€/participant/demi-journée, pour les formations proposées aux professionnels par l'Office de tourisme de l'Anjou bleu.**
- **D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à amender et/ou modifier le programme prévisionnel et à prendre toutes les dispositions afférentes à cette action.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

f. Programme détaillé des Journées Régionales de la Visite d'Entreprises

Madame Patricia MAUSSION, Présidente, expose :

Les Journées Régionales de la Visite d'Entreprise s'organiseront cette année du 26 au 28 octobre prochain et seront l'occasion de découvrir la trentaine d'entreprises de l'Anjou bleu inscrites pour cet événement régional.

Lancé en 2016, il est dédié au tourisme de découverte économique et est organisé par l'association Visitez Nos Entreprises en Pays de la Loire, en collaboration avec les Offices de Tourisme partenaires et soutenue par la Région, la CCI et .

Cette 8ème édition mettra à nouveau à l'honneur les savoir-faire économiques de notre territoire. Pendant 3 jours, vous pourrez pénétrer dans les coulisses des entreprises locales pour découvrir leurs secrets de fabrication et leurs techniques de production. Vous pourrez aussi rencontrer des professionnels engagés et partager avec eux leur passion et les valeurs de leur métier.

Un beau rendez-vous à vivre pendant les vacances de la Toussaint. Alors qu'attendez-vous pour réserver votre place ? Consultez vite le programme des visites en Anjou bleu (Infos et résa à l'Office de Tourisme – 02 41 92 86 83 – officedetourisme@anjoubleu.com)

6. ADS – Projet d'intervention d'un agent en cours de Licence Pro « Métiers des administrations et collectivités territoriales » - Présentation Gilles GRIMAUD

Monsieur Gilles GRIMAUD, Vice-président, expose qu'en 2022 le CNFPT et l'université d'Angers ont initié un travail pour faire évoluer la licence Pro « Métiers des administrations et collectivités territoriales » afin d'y intégrer un parcours urbanisme / ADS.

Ce projet s'inscrit notamment dans une recherche de réponses aux problématiques de recrutement et de formation dans la FPT. La licence peut être faite en alternance ou en apprentissage.

Monsieur Jean-Noël COCHERIL, responsable du pôle ADS, avait été sollicité pour construire le cadrage « urbanisme » de cette nouvelle formation.

Il lui est maintenant proposé d'intervenir sur 2 jours durant le cursus.

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER l'intervention de Monsieur Jean-Noël COCHERIL en cours de Licence Pro « Métiers des administrations et collectivités territoriales »**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

7. Mine Bleue – Remboursement de la taxe foncière Mine Bleue par la commune de Segré-en-Anjou-Bleu – Modification des conditions de remboursement et abandon de la créance 2022 – Présentation Gilles GRIMAUD

Monsieur Gilles GRIMAUD, Vice-président, expose que lors de la vente du site de la Mine Bleue au Pays Segréen par la commune de Noyant-la-Gravoyère, il avait été acté que la commune de Noyant-la-Gravoyère rembourserait au Pays Segréen la part communale de la taxe foncière.

Depuis la réforme de la taxe foncière intervenue en 2021, qui a vu la part départementale intégrée dans la part communale, cette disposition n'est plus applicable dans les proportions financières fixées au moment de la vente.

Après discussion avec Madame le maire de Segré-en-Anjou-Bleu, et pour maintenir l'engagement pris par la commune de Noyant-la-Gravoyère.

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER la modification de l'acte de vente intervenu entre la commune de Noyant-la-Gravoyère et le Pays Segréen dans le cadre de la vente du site de la Mine Bleue,**
- **D'APPROUVER le nouveau principe d'un remboursement au Pays Segréen de 50% de la part communale de la taxe foncière payée par le Pays Segréen au titre de la Mine Bleue,**
- **D'ABANDONNER la créance relative à l'année 2022**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte rectificatif notarié qui sera passé à l'étude ANJOU BLEU NOTAIRES à Segré-en-Anjou-Bleu, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

8. Finances – Présentation Etienne GLEMOT

a. Renouvellement de la convention de découvert pour le budget principal

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, expose que le PETR du Segréen a contracté pour son budget principal une ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole Anjou Maine sous forme de droit à tirage pour un montant de 500 000€.

La convention actuelle est arrivée à échéance le 30 septembre dernier.

L'offre de renouvellement faite par le Crédit agricole, ci-après présentée, a été jugée intéressante :

- **Montant** : 500 000 euros
- **Durée** : 12 mois

- **Taux variable** : Euribor 3 mois moyenné + 0,30 %
  Index mai 2023 = 3,372%, flooré à 0*,
- **Prélèvement des intérêts** : trimestriellement et à terme échu par débit d'office
- **Commission d'engagement** : 0,10% l'an, prélèvement à la mise en place
- **Frais de dossier** : Néant
- **Déblocage des fonds** : par le principe du crédit d'office
- **Minimum de tirage** : 7 600 €
- **Calcul des intérêts** : sur 365 jours

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER la proposition de renouvellement de la convention de découvert faite par le Crédit Agricole Anjou Maine pour le budget général**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

b. Renouvellement de la convention de découvert pour le budget Mine Bleue

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, expose que le PETR du Segréen a contracté pour son budget principal une ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole Anjou Maine sous forme de droit à tirage pour un montant de 100 000€.

La convention actuelle est arrivée à échéance le 30 septembre dernier.

L'offre de renouvellement faite par le Crédit agricole, ci-après présentée, a été jugée intéressante :

- **Montant** : 100 000 euros
- **Durée** : 12 mois
- **Taux variable** : Euribor 3 mois moyenné + 0,30 %
  Index mai 2023 = 3,372%, flooré à 0*,
- **Prélèvement des intérêts** : trimestriellement et à terme échu par débit d'office
- **Commission d'engagement** : 0,10% l'an, prélèvement à la mise en place
- **Frais de dossier** : Néant
- **Déblocage des fonds** : par le principe du crédit d'office
- **Minimum de tirage** : 7 600 €
- **Calcul des intérêts** : sur 365 jours

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER la proposition de renouvellement de la convention de découvert faite par le Crédit Agricole Anjou Maine pour le budget Mine Bleue**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

c. Décision modificative n°1 au budget Mine Bleue

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente la modification suivante pour le budget Mine Bleue :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

Article	Service	Fonction	Libellé	Montant
6518	MB	95	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	+ 555,00 €
022	DIVERS	01	Dépenses imprévues	- 555,00 €
			TOTAL	**0,00 €**

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER la décision modificative pour le budget Mine Bleue**
- **DECIDE de voter les crédits suivants sur le Budget Prévisionnel 2023 pour le renouvellement de la marque Mine Bleue**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	30 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

9. **Compte rendu des décisions de la Présidente** – Présentation Patricia MAUSSION

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation donnée par le Comité syndical :

N°	Date	Objet
23 – 40	14/06/2023	Office de Tourisme : Accueil d'une stagiaire du 29 au 30 août 2023 pour un stage d'observation
23 – 41	19/06/2023	Modification des tarifs 2023 de la boutique Mine bleue
23 – 42	19/06/2023	Ecole de musique : Mise à disposition de matériel à l'association Sortilège de la Rochelle
23 – 43	19/06/2023	Affaires générales : Location d'une nouvelle machine à affranchir avec Quadient France
23 – 44	10/07/2023	Recrutement pour l'école de musique : Mme Lise KHATIB du 01/09/2023 au 31/08/2024
23 – 45	10/07/2023	Recrutement pour l'école de musique : M. Estevan ELLUL du 01/09/2023 au 31/08/2024
23 – 46	10/07/2023	Recrutement pour l'école de musique : M. Julien BORÉ du 01/09/2023 au 31/08/2024
23 – 47	10/07/2023	Recrutement pour l'école de musique : M. Julien BEHAR du 01/09/2023 au 31/08/2024
23 – 48	10/07/2023	Recrutement pour l'école de musique : Mme Alice RAMIREZ-LYONNE du 01/09/2023 au 31/08/2024
23 – 49	17/07/2023	Adhésion à l'association Leader France pour l'année 2023
23 – 50	21/07/2023	Modification des tarifs 2023 de l'Office de tourisme de l'Anjou bleu
23 – 51	04/08/2023	Modification des tarifs 2023 de la boutique Mine bleue
23 - 52	04/09/2023	Modification des tarifs 2023 de la boutique Mine bleue
23 – 53	04/09/2023	Recrutement pour l'école de musique : M. Stéphane-Michaël ATTIA du 01/09/2023 au 31/08/2024
23 – 54	04/09/2023	Recrutement pour l'école de musique : M. Benoît CLERC du 01/09/2023 au 31/08/2024
23 – 55	04/09/2023	Recrutement pour l'école de musique : M. Jérémie LYONNE du 01/09/2023 au 31/08/2024
23 – 56	04/09/2023	Recrutement pour l'école de musique : Mme Oriane RIBALET du 01/09/2023 au 31/08/2024
23 – 57	04/09/2023	Ecole de musique : Avenant au CDD de M. Julien BEHAR (modification durée hebdomadaire)
23 – 58	04/09/2023	Ecole de musique : Avenant au CDD de M. Estevan ELLUL (modification durée hebdomadaire)

23 – 59	04/09/2023	Ecole de musique : Avenant au CDI de Mme Blandine BESNARD (modification durée hebdomadaire)
23 – 60	04/09/2023	Ecole de musique : Avenant au CDI de M. Alain RICOU (modification durée hebdomadaire)
23 – 61	18/09/2023	Modification des tarifs 2023 de la boutique Mine bleue
23 – 62	04/10/2023	Ecole de musique : Mise à disposition de matériel à la CCVHA pour la journée du 6 octobre 2023
23 – 63	04/10/2023	Ecole de musique : Convention avec la commune d'Ombrée d'Anjou pour la mise en place d'ateliers d'éveil musical à Vergonnes
23 – 64	06/10/2023	Ecole de musique : Mise à disposition de matériel à la CCVHA pour période du 10 au 13 octobre 2023

10. Questions diverses

Christophe GUINEHEUX indique que le Comité de coordination du PCAET s'est déroulé le 14 octobre dernier. Une trentaine de personnes était présente.

L'après-midi offrait une programmation riche de découvertes et d'activités à destination du grand public.

Ce temps fort est complété par 3 journées découverte les 11/10, 13/10 et 24/11.

Madame la Présidente annonce que le film « La passion de Dodin Bouffant » tourné au château de Raguin à Chazé-sur-Argos, sera projeté en avant-première au cinéma « le Maingué » de Segré le 28 octobre à 17h.

Une rencontre avec le réalisateur Tràn Anh Hùng aura lieu avant la projection.

A l'issue du film, un pot de convivialité sera proposé au Cargo.

Les élus sont invités à réserver leur place pour participer à ce moment privilégié.

La secrétaire de séance,

Geneviève COQUEREAU